



Épreuves de combiné AES 2

Dimanche, 18 août 2024



Académie Équestre Sacha

7251 Chemin Curé-Barette, Terrebonne, QC J7M 1M9 | Lise Charrette (514) 462-8188 |

lisecharrette@outlook.com

DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CHEVAL QUÉBEC

- L'épreuve combinée AES-2 est un concours sanctionné par Cheval Québec (CQ) et par les règlements en vigueur de cette fédération ainsi que par ceux de l'Association Équestre Régionale de Laval, Laurentides, Lanaudière – Dressage/Concours Complet (AERLLL). Ces règlements sont disponibles sur le site web : <https://aerill-dressagecc.ca/>
- Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CQ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements d'épreuves combinées – version 2023.
- **Énoncé de principe**
Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'exams vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

- Personne responsable : Lise Charette
- Coordonnées du concours équestre : Académie Équestre Sacha 7251 Chemin Curé-Barette, Terrebonne, QC, J7M 1M9 Site internet : www.academieequestresacha.ca
- Frais du test antidopage équin applicable : 3,50\$ pour les compétitions Bronze

Juge(s)	Carine Blaquière
Commissaire	Anne-Marie Giacometti
Annonceur	Martina Peter
Secrétariat	Marie Selva-Rivero & Julie Provost Courriel : marie.selva-rivero@hotmail.com
Premier répondant/Secouriste	Stéphanie Demers (paramédic) Téléphone : (438) 390-1968
Maréchal-ferrant	Marc-Antoni Lucier Téléphone : (819)479-4619
Vétérinaire	Dre Geneviève Loiselle (sur appel) Téléphone : (514) 679-9416
Concepteur de parcours	Geneviève Bastien

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR L'ÉPREUVE

COMPILATION

- Total des points négatif au dressage plus le total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- Rubans décernés jusqu'à la 10^e place.
- Les cavaliers hors-concours sont admis lors de la journée du concours.
- Les changements de chevaux ne sont pas admis lors du concours.
- Il sera permis d'avoir plusieurs cavaliers sur un même cheval à condition que ceux-ci soient inscrits au concours. Un cheval peut être monté par 2 cavaliers, mais il ne peut pas être monté plus d'une fois dans une catégorie donnée; un cheval ne peut concourir contre lui-même.
- Les cavaliers pourront longer et monter les chevaux de 9h00 à 20h00 la veille du concours et à partir de 7h00 le jour du concours dans les aires prévues à ces effets. À noter que seul le cavalier inscrit avec ledit cheval a le droit de monter le cheval, sous peine d'élimination.
- Le réchauffement dans le manège de dressage et dans l'aire de sauts sont interdits, sous peine d'élimination. L'autre carrière est mise à la disposition des cavaliers pour le réchauffement. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination.
- Le numéro du cheval devra être porté en tout temps sur sa bride ou son licou, lorsque celui-ci est hors de son box.
- Le port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire pour tous les cavaliers ainsi que le port de la tenue de compétition des participants lorsque c'est leur temps de passage.
- **LECTURE DES REPRISES** : La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs(trices) doivent être convenablement vêtus(es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

DRESSAGE

- Harnachement : voir règlement Cheval Québec - Gants obligatoires.
- Cravache permise : 120 cm maximum, lanière incluse
- La lecture des reprises de dressage est autorisée.
- Dimension du manège de dressage 20 x 40.
- Le pointage est transféré en négatif.

ÉPREUVE COMBINÉE

- Harnachement : voir règlement Cheval Québec.
- Brassard médical obligatoire (disponible sur place).
- Port de la veste de sécurité obligatoire.
- Cravache courte permise, moins de 75 cm.
- Le temps optimum pour un parcours est déterminé d'après la longueur de ce parcours et la vitesse stipulée. La limite de temps est égale au double du temps optimum. – 0.4 points de pénalité par seconde trop lente et 1 point par seconde trop vite du temps accordé sans pénalité (Temps accordé sans pénalité : 20 secondes en plus que le temps optimal).
- Chute du cavalier ou du cheval, le participant doit se retirer.

DESCRIPTION DES CLASSES

1'6" :

Test de dressage : H18_Cheval Québec – Pas et trot reprise 2 – 2007
www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2007_pas_et_trot_reprise_b.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600 m. Vitesse : 300m/min,
Hauteur maximale: 1'–6", aucune combinaison, 9 efforts de sauts.

2'-0" :

Test de dressage : H24_Cheval Québec – Entraînement – reprise 1 – 2010
https://www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_1.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600-1000m. Vitesse : 325m/min,
Hauteurs maximale : 2'-0", aucune combinaison, 12 à 15 efforts de sauts.

2'-3" :

Test de dressage : H27_Cheval Québec – Entraînement – reprise 2 – 2010
www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600-1000m. Vitesse : 350m/min,
Hauteur maximale: 2'–3", aucune combinaison, 12 à 16 efforts de sauts.

2'- 6" :

Test de dressage : H30_Cheval Québec – Entraînement – reprise 2 – 2010
www.cheval.quebec/uploads/6/5/5/4/65541265/2010_entrainement_reprise_2.pdf

Épreuve de sauts : Distance approximative de 600-1000m. Vitesse : 350m/min,
Hauteur maximale: 2'–6", aucune combinaison, 12 à 16 efforts de sauts.

- Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Au moins le tiers des obstacles non-fixes doivent atteindre la hauteur maximale et un maximum de 50% de ces sauts fixes seront à hauteur maximale.
- Les épreuves de sauts se tiendront dans l'aire gazonnée d'une grandeur approximative de 157m x 64m.
- L'épreuve de dressage débutera à 8h00 et l'épreuve de saut débutera vers 13h00. Les cavaliers inscrits en 2'6" seront les premiers à l'horaire.

- Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le 16 août 2024, au plus tard.
- Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophées.

RÈGLEMENTATION DE L'AERLLL ET DU SITE

- Les box devront être réservés à l'avance lors de l'inscription du cavalier. Un sac de ripe est obligatoire. **Les box devront être nettoyés convenablement avant le départ des participants sous peine d'une amende de 10.00\$.**
- Le stationnement des remorques se trouvera sur un site avoisinant et le stationnement des participants sera à un endroit balisé sur le site même du concours. Les contrevenants seront remorqués à leurs frais.
- Les frais d'inscription sont de 90\$/classe.
- Les frais non-taxables sont de 50\$/cavalier et se détaillent comme suit :
 - 3.50\$ pour la quote-part de l'AERLLL CSECC
 - 3.50\$/cheval pour les frais antidopage
 - 15\$ pour les premiers soins
 - 28\$ de frais d'administration.
- **Date de clôture : les inscriptions et paiements complets seront reçus au plus tard le dimanche précédent la compétition (11 août 2024), avant minuit.**
- AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé après le 11 août 2024, sauf sous présentation d'une preuve médicale ou vétérinaire.
- Les chèques sans provisions se verront infliger une pénalité de 50\$.
- Paiement par chèque au nom de l'Académie Équestre Sacha, virement interac ou argent comptant.
- INSCRIPTIONS MULTIPLES : Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. 2' et 2'3") auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 2 reprises par jour.
- Tous les concurrents de ce concours doivent posséder leurs licences sportives, et donc être membre en règle de l'AERLLL-Dressage/Concours Complet (ou tout autre association régionale reconnue par Cheval Québec) ou détenir un passeport journalier de l'AERLLL Dressage/Concours Complet et de Cheval Québec.
- TOUS LES PARTICIPANTS JUNIORS DOIVENT AVOIR UN ENTRAINEUR CERTIFIÉ DE CHEVAL QUÉBEC ET ÊTRE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION RECONNUE. Si ce n'est pas le cas, le participant sera admis hors concours et l'entraîneur non-certifié devra payer un passeport d'une journée, le jour même du concours.
- HEURES DE PASSAGE : Seront disponibles sur le site Internet au plus tard le jeudi précédent la compétition. L'horaire officiel du surlendemain sera affiché le soir sur le tableau principal d'affichage. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel. La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur.

Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire.

- **HORAIRE DU SECRÉTARIAT** : Les jours de compétition, le secrétariat ouvrira une heure avant le début des épreuves et fermera une heure après la dernière épreuve. Le secrétariat sera également ouvert de 11h00 à 13h00 la journée précédant la compétition.
- **ARRIVÉE ET DÉPART** : Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le samedi 9h00 et devront quitter au plus tard le dimanche soir 19h. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition.
- Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours sanctionné par Canada Équestre. Article E 4.0.

LES RÈGLES ET POLITIQUES DE SÉCURITÉ DU CONCOURS

- **RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS** : Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsables de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toutes autres personnes présentes à ce concours. Tout cheval se trouvant sur le terrain devra avoir en sa possession l'original du certificat du test Coggins daté de l'année en cours ainsi que les documents prouvant que le cheval présenté est vacciné contre l'influenza.
- Tout cheval participant à un concours sanctionné par Cheval Québec doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination.
- **DISPOSITIFS ELECTRONIQUES- TELEPHONE CELLULAIRE** : Lorsqu'un cavalier est en selle et utilise un dispositif électronique (communication, musique ou autre), il ne doit avoir qu'UNE oreillette en place, afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accident.
- **MARÉCHAL-FERRANT** : Un maréchal-ferrant est disponible sur appel durant le séjour.
- **VÉTÉRINAIRE** : Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour.
- **CHIENS** : Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs besoins jetées à la poubelle.
- **SITE NON-FUMEUR**

Avant-programme approuvé par :

Date d'approbation: